

GARDIENNAGE CP 317: HEURES CONTRACTUELLES 2024

- Le travailleur doit recevoir son planning initial entre le 22 et le 25 du mois précédent.
- Le planning de base mensuel correspond en principe au nombre d'heures contractuelles. En raison des besoins opérationnels, le planning peut varier entre le nombre d'heures contractuelles moins 15 et 175 heures.
- Les prestations au-delà de 175 heures ne peuvent se faire que sur base volontaire.
- Le travailleur qui, sur la base de ses heures contractuelles, dispose d'un planning incomplet, est tenu de répondre au rappel pour une prestation après plus de 48 heures.

Vous pouvez trouver les heures contractuelles pour les travailleurs temps plein pour **2024** ci-dessous:

régime 6 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	26	160h25
février	25	154h15
mars	26	160h25
avril	25	154h15
mai	24	148h05
juin	25	154h15
juillet	26	160h25
août	26	160h25
septembre	25	154h15
octobre	27	166h36
novembre	24	148h05
décembre	25	154h15
Communauté flamande en juillet	25	154h15
Communauté française en septembre	24	148h05
Communauté germanophone en novembre	23	141h55

régime 5 jours/semaine	Nombre de jours	Nombre d'heures
janvier	22	162h48
février	21	155h24
mars	21	155h24
avril	21	155h24
mai	20	148h00
juin	20	148h00
juillet	22	162h48
août	21	155h24
septembre	21	155h24
octobre	23	170h12
novembre	19	140h36
décembre	21	155h24
Communauté flamande en juillet	21	155h24
Communauté française en septembre	20	148h00
Communauté germanophone en novembre	18	133h12

Prenez contact avec votre délégué(e) pour toutes questions supplémentaires concernant votre planning.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le Facebook FGTB Gardiennage et le site web de la Centrale Générale (www.accg.be), outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations récentes concernant le secteur et des liens intéressants.

